

# 2KMP2A

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 1000 €

Siège social : **30 , rue camps dels rocs 66450 POLLESTRES (en cours de changement)**

RCS Perpignan 990 039 034

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 06/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six octobre , les associés de la SARL 2KMP2A Société à Responsabilité limitée au capital de 1000 € siège social : **30 , rue camps dels rocs 66450 POLLESTRES**, RCS Perpignan 990 039 034 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance, savoir :

- Monsieur MENCHON Kévin, Roger, Jean-Louis,  
25 parts sociales, numéros 1 à 25 ,ci .....25 parts sociales

- Monsieur BARRAGAN Philippe, Jean , Ernest,  
35 parts sociales, numéros 26 à 60,ci.....35 parts sociales

- Madame FERRERO Alix,  
25 parts sociales, numéros 61 à 85,ci .....25 parts sociales

- Madame RUIZ-BARRAGAN Maïlys, Rose, Christine,  
5 parts sociales, numéros 86 à 90,ci.....5 parts sociales

- Madame HERNANDEZ ORTIZ épouse NAVARRO Katia,  
5 parts sociales, numéros 91 à 95,ci.....5 parts sociales

- Madame YON HERNANDEZ Anyelin de la caridad,  
5 parts sociales,numéros,96 à 100,ci..... 5 parts sociales

TOTAL	ÉGAL	AU	NOMBRE	DE	PARTS	COMPOSANT
LE CAPITAL SOCIAL.....						100 parts sociales

# 2KMP2A

Société à Responsabilité limitée  
Au capital de 1000 €  
Siège social : **30 , rue camps dels rocs 66450 POLLESTRES (en cours de changement)**  
RCS Perpignan 990 039 034

Philippe BARRAGAN Cogérant associé préside la séance.  
Il rappelle que tous les associés ont été régulièrement convoqués, ce dont ils lui donnent acte.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :  
-Le rapport des cogérants,  
-Le texte des résolutions proposées.

Puis le gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

Transfert du Siège Social  
Modification corrélative des statuts.  
Mise en activité de la société.  
Pouvoir à donner  
Questions diverses.

Le Gérant donne ensuite lecture de son rapport.  
A l'issue de cette lecture, la discussion générale est ouverte. Aucun associé ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après avoir pris connaissance du projet de changement de siège social proposé par l'assemblée des associés il a été décidé d'adopter ce changement.

En conséquence le siège social ne sera plus fixé :

30, rue camps d'els rocs 66450 POLLESTRES

Mais à l'adresse suivante :

Chemin de la Roseraie – Parc Saint Julien – Le Chalet – Local R7 – 66000 PERPIGNAN

# 2KMP2A

Société à Responsabilité limitée  
Au capital de 1000 €  
Siège social : **30 , rue camps dels rocs 66450 POLLESTRES (en cours de changement)**  
RCS Perpignan 990 039 034

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée des associés

## **DEUXIÈME RÉOLUTION :**

En conséquence l'assemblée des associés décide que l'article 4 des statuts relatifs au siège social est modifié de la manière suivante :

### **ARTICLE 4 – Siège Social (Ancienne rédaction)**

Le siège social est fixé :  
30, rue camps d'els rocs 66450 POLLESTRES  
Le reste sans changements.

### **ARTICLE 4 – Siège Social (Nouvelle rédaction)**

Le siège social est fixé :  
Chemin de la Roseraie – Parc Saint Julien – Le Chalet – Local R7 – 66000 PERPIGNAN  
Le reste sans changements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée des associés

## **TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée des associés faisant suite à la signature d'un nouveau bail décide de procéder à la mise en activité de la société qui était jusque-là sans activité. À compter de la date du bail, soit le 06/10/2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée des associés

## **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée prend acte qu'il n'y a pas d'autres questions à l'ordre du jour et tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légale de dépôt à l'inpi et près le greffe du tribunal de commerce de perpignan.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée des associés





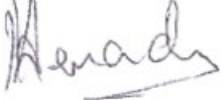

Toutes les questions ayant été examinées et plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée.

# 2KMP2A

Société à Responsabilité limitée  
Au capital de 1000 €  
Siège social : **30 , rue camps dels rocs 66450 POLLESTRES (en cours de changement)**  
RCS Perpignan 990 039 034

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Perpignan, le 06/10/2025

<b>Monsieur MENCHON Kévin</b>	
<b>Monsieur BARRAGAN Philippe</b>	
<b>Madame FERRERO Alix</b>	
<b>Madame RUIZ-BARRAGAN Maïlys</b>	
<b>Madame HERNANDEZ ORTIZ</b>	
<b>Madame YON HERNANDEZ Anyelin de la caridad</b>	

# 2KMP2A

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 1000 €

Siège social : **30 , rue camps dels rocs 66450 POLLESTRES (en cours de changement)**

RCS Perpignan 990 039 034